



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)  
14 – 18 octobre 2017



Assemblée  
Point 2

A/137/2-P.8  
10 octobre 2017

## Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

### Demande d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire présentée par la délégation de l'Etat plurinational de Bolivie

En date du 7 octobre 2017, le Secrétaire général a reçu de la Co-Présidente du Groupe interparlementaire de l'Etat plurinational de Bolivie une demande d'inscription, accompagnée des documents à l'appui, à l'ordre du jour de la 137<sup>ème</sup> Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"Promouvoir les espaces de dialogue pour l'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières".

Les délégués à la 137<sup>ème</sup> Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (Annexe I), ainsi qu'un mémoire explicatif (Annexe II) et un projet de résolution à l'appui de cette demande (Annexe III).

La 137<sup>ème</sup> Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de la délégation de l'Etat plurinational de Bolivie le dimanche 15 octobre 2017.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat de l'UIP communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent.

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur une situation majeure et récente, de portée internationale, qui nécessite une action urgente de la part de la communauté internationale et sur laquelle il paraît opportun que l'UIP prenne position et mobilise une réaction parlementaire. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée.
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet.
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

**COMMUNICATION ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LA  
CO-PRESIDENTE DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE  
DE L'ETAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE**

La Paz, le 5 octobre 2017

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément aux dispositions relatives à l'article 14.2 des Statuts de l'Union interparlementaire et à l'article 11.1 de son Règlement, j'ai l'honneur de vous adresser au nom la délégation de l'Etat plurinational de Bolivie la présente demande d'inscription, à l'ordre du jour de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire qui aura lieu à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), du 14 au 18 octobre 2017, d'un point d'urgence intitulé :

"Promouvoir les espaces de dialogue pour l'élaboration du  
Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières".

Vous trouverez, ci-joint, un bref mémoire explicatif, un projet de résolution, ainsi que la Déclaration de la Conférence mondiale des peuples "Pour un monde sans murs, vers une citoyenneté universelle", tenue à Cochabamba (Etat plurinational de Bolivie), du 20 au 21 juin 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé) Edith MENDOZA FERNANDEZ (Mme)  
Co-Présidente du Groupe  
interparlementaire de l'Etat plurinational de  
Bolivie auprès de l'Union interparlementaire

## **PROMOUVOIR LES ESPACES DE DIALOGUE POUR L'ELABORATION DU PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SURES, ORDONNEES ET REGULIERES**

### ***Mémoire explicatif présenté par la délégation de l'Etat plurinational de Bolivie***

La délégation de l'Etat plurinational de Bolivie propose d'inscrire à l'ordre du jour de la 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) un point d'urgence intitulé *Promouvoir les espaces de dialogue pour l'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* pour les motifs suivants :

D'après l'ONU, le nombre de migrants internationaux a atteint 244 millions en 2015. Les causes de ces migrations sont liées à des facteurs économiques, sociaux et environnementaux, ainsi qu'à l'instabilité politique et aux conflits armés.

Ces dernières années, des niveaux alarmants de déplacements forcés et de déplacements de réfugiés ont été enregistrés à travers le monde. Dans son rapport annuel de 2015, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime à 65 millions le nombre de réfugiés et personnes déplacées pour cette année-là, en raison des conflits armés, de la violence généralisée, des atteintes aux droits de l'homme, de la crise économique ou des effets des changements climatiques. Le HCR souligne également dans son rapport que ce chiffre n'avait jamais été atteint auparavant.

Pour sa part, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime que 3 771 personnes ont péri en 2015 en tentant de traverser la Méditerranée pour échapper à la guerre, mettant en lumière l'une des plus graves crises migratoires depuis la Seconde Guerre mondiale. Les personnes qui parviennent à traverser la Méditerranée font ensuite face à des murs juridiques et physiques qui bafouent leurs droits fondamentaux et les maintiennent dans leur état de victimes.

A ce flot de réfugiés s'ajoute une nouvelle catégorie de migrants, les "réfugiés climatiques", contraints de quitter leur pays – essentiellement des pays pauvres – en raison des effets des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement, de la sécheresse et des inondations qui détruisent leur environnement et leurs moyens de subsistance.

Au nom de la sécurité nationale, certains pays ont durci leur politique migratoire en établissant diverses restrictions. Plusieurs gouvernements ont ainsi mis en œuvre des politiques qui criminalisent les migrants, imposent des restrictions à la libre circulation des personnes et alimentent la xénophobie, la discrimination ainsi que les clivages entre les sociétés et les peuples, avec des effets préjudiciables en matière de droits de l'homme.

Il convient à cet égard de souligner que la communauté internationale a accompli des progrès significatifs et pris des engagements importants en faveur des droits des migrants. De même, les conclusions des sommets mondiaux des mouvements populaires ont contribué à mieux comprendre la situation et à élaborer des propositions.

Le 19 septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution sur la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui prévoit le lancement d'un processus de négociations intergouvernementales devant conduire à l'adoption d'un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018.

Dans ce contexte, le Gouvernement et plusieurs organisations de la société civile de l'Etat plurinational de Bolivie ont convoqué la Conférence mondiale des peuples "Pour un monde sans murs, vers une citoyenneté universelle", qui s'est tenue à Cochabamba (Etat plurinational de Bolivie), les 20 et 21 juin 2017. La conférence s'est conclue par l'adoption d'une déclaration assortie de plusieurs propositions.

Cette conférence mondiale se voulait un espace de réflexion ouvert à tous destiné à faire tomber les murs physiques, les murs juridiques invisibles et les murs mentaux, comme la discrimination et le racisme, en prenant en compte les paradigmes et le point de vue des peuples et en promouvant des solutions de rechange et des propositions qui contribuent à dépasser les frontières, à favoriser l'intégration et à œuvrer en faveur d'un plan d'action des peuples pour façonner une "citoyenneté universelle".

**PROMOUVOIR LES ESPACES DE DIALOGUE POUR L'ELABORATION DU  
PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SURES, ORDONNEES ET REGULIERES**

***Projet de résolution présenté par la délégation de l'ETAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE***

La 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *réaffirmant* la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui proclame que "tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, [...] sont dotés de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité",
- 2) *réaffirmant également* qu'"il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté",
- 3) *rappelant* que l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat et le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays,
- 4) *rappelant aussi* la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille,
- 5) *rappelant également* les Objectifs de développement durable (ODD),
- 6) *rappelant en outre* la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 décembre 2015 sur la protection des migrants et la résolution du 19 septembre 2016 sur la *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*,
- 7) *soulignant* que la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 septembre 2016 intitulée *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants* invite le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à proposer un Pacte mondial sur les réfugiés dans le rapport annuel qu'il soumettra à l'Assemblée générale en 2018, raison pour laquelle le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a établi une feuille de route en trois étapes pour l'élaboration du pacte, laquelle a débuté en septembre 2016 et sera achevée fin 2018,
- 8) *soulignant également* que la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 19 septembre 2016 prévoit le lancement d'un processus de négociations intergouvernementales devant conduire à l'adoption, à l'occasion d'une conférence intergouvernementale prévue en 2018, d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières,
- 9) *rappelant* que tous les Etats, en vertu de leur souveraineté, ont le pouvoir de définir leurs propres politiques migratoires, mais que, lorsque ces politiques vont trop loin ou ignorent le droit international, elles sont susceptibles de porter atteinte aux droits de l'homme,
- 10) *soulignant* que l'érection de murs et le durcissement des politiques migratoires constituent une atteinte et une violation des droits de l'homme et un recul des processus d'intégration,
- 11) *estimant* que les événements meurtriers survenus récemment à travers le monde sont le signe d'une xénophobie et d'une intolérance fondées sur la haine, la discrimination et le racisme,
- 12) *soulignant* que le débat, la réflexion et le projet de citoyenneté universelle sont de plus en plus nécessaires pour esquisser des mécanismes efficaces et durables de coexistence, de développement et d'intégration sociale, politique et culturelle, et ainsi faciliter et consolider la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD),

13) *rappelant* que, sensibles à cette question et soucieux d'alimenter le débat, la réflexion et le projet de citoyenneté universelle, l'Etat plurinational de Bolivie et plusieurs organisations de la société civile ont convoqué la Conférence mondiale des peuples *Pour un monde sans murs, vers une citoyenneté universelle*, qui s'est tenue à Tiquipaya, près de Cochabamba (Etat plurinational de Bolivie), les 20 et 21 juin 2017, réunissant plusieurs représentants des mouvements sociaux et des peuples autochtones, défenseurs des droits des migrants, représentants gouvernementaux, parlementaires, anciens présidents, représentants de l'ONU, lauréats du prix Nobel et personnalités du monde entier.

14) *soulignant* que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont pris part à la Conférence mondiale susmentionnée, tout comme le représentant du pape François, M. Juan Graboïs, et l'ancien Secrétaire général de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, M. Ernesto Samper, entre autres,

15) *soulignant également* que la conférence s'est conclue par l'adoption de la *Déclaration de la Conférence mondiale des peuples Pour un monde sans murs, vers une citoyenneté universelle* assortie de plusieurs propositions,

1. *félicite* l'Etat plurinational de Bolivie d'avoir organisé la Conférence mondiale des peuples *Pour un monde sans murs, vers une citoyenneté universelle*, qui s'est tenue à Cochabamba (Etat plurinational de Bolivie), les 20 et 21 juin 2017, créant ainsi un espace de rencontre, de réflexion, de débat et de proposition qui a contribué de façon importante au débat sur la question urgente des migrations, et salue les résultats de ladite conférence, en particulier les propositions comprises dans la Déclaration ;
2. *invite* les Etats à promouvoir davantage d'espaces de dialogue et d'échange auxquels pourront être associés l'ensemble des acteurs de la société afin de contribuer à l'élaboration du *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, qui devrait être adopté en 2018 ;
3. *s'engage* à créer des espaces de dialogue et à contribuer activement à l'élaboration du *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* dans le cadre des efforts déployés vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
4. *estime* que l'élaboration d'un *pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* s'impose comme un impératif pour définir les principes, mécanismes et engagements qui permettront d'assurer des migrations sûres et le respect des droits de l'homme.